



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise
-
Canton de
Vauréal
-
Commune du
Parc naturel régional du
Vexin français

Procès-Verbal du Conseil Municipal du vendredi 14 avril 2023

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Alain BEZARD, Annick CRECY, Régis RICORDEAU, Aurore PIQUET, Jean-Philippe WORMS, Daniel DEVAUCHELLE, Clémence MARCHAND, Sophie DE SMEDT, Julien SAILLE.

Absents Excusés : Sylvie DUFLOT, donne pouvoir à Julien SAILLE, Agnès SAGUET donne pouvoir à Annick CRECY, Geoffrey GIRARD n'a pas donné pouvoir.

Soit, sur quinze membres en exercice, douze présents et quatorze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Election du secrétaire de séance

Julien SAILLE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal extraordinaire du mardi 21 février 2023

Le compte-rendu de la réunion extraordinaire du Conseil municipal du mardi 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2022

Le compte de gestion 2022, établi par le receveur de la trésorerie de Magny-en-Vexin, conforme au compte administratif 2022 de la commune donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent 2021 reporté	200 627,81 €
Recettes 2022	956 938,12 €
Dépenses 2022	829 753,62 €
Excédent 2022	327 812,31 €

Section d'investissement :

Déficit 2021 reporté	-57 873,59 €
Recettes 2022	444 371,40 €
Dépenses 2022	163 260,24 €
Excédent 2022	223 237,57 €

Soit un excédent global de clôture 2022	551 049,88 €
--	---------------------

A l'issue de cette présentation, le Conseil municipal approuve à la majorité (une abstention de Sylvie DUFLOT qui a donné pouvoir à Julien SAILLE) le compte de gestion 2022, établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin conforme au compte administratif de la commune.

Vote du Compte Administratif 2022 et affectation du compte de résultat

Le compte administratif 2022, conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Marines donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent 2021 reporté	200 627,81 €
Recettes 2022	956 938,12 €
Dépenses 2022	829 753,62 €
Excédent 2022	327 812,31 €

Section d'investissement :

Déficit 2021 reporté	-57 873,59 €
Recettes 2022	444 371,40 €
Dépenses 2022	163 260,24 €
Excédent 2022	223 237,57 €

Soit un excédent global de clôture 2022	551 049,88 €
--	---------------------

Après cette présentation, le Maire désigne Dominique PAPIILLON, adjoint, en tant que président de séance et quitte la salle durant le vote du compte administratif par les élus.

Le Conseil municipal approuve à la majorité (une abstention de Sylvie DUFLOT qui a donné pouvoir à Julien SAILLE) le compte administratif 2022 de la commune.

Affectation du résultat 2022

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'affectation du résultat ci-dessous :

Section de fonctionnement – Résultat CA 2022	327 812,31 €
Section d'investissement – Résultat CA 2022	223 237,57 €
Résultat global de clôture N-1 (exercice 2022)	551 049,88 €

DD
IS
Jaw
DP AB
4c
2/3

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit

Dépenses d'investissement - RAR fin 2022 à reporter sur BP 2023	0.00 €
Recettes d'investissement RAR fin 2022 à reporter sur BP 2023	0.00 €
Solde des restes à réaliser N-1	0.00 €

Le Conseil municipal, considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2023

Besoin de financement N-1	223 237,57 €
----------------------------------	---------------------

Décide, à la majorité (abstention de Sylvie DUFLOT qui a donné pouvoir à Julien SAILLE), de reprendre les résultats

<u>Investissement</u>	
Article 001 – Résultat d'investissement reporté	223 237,57 €
<u>Investissement Recettes</u>	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
<u>Fonctionnement Recettes</u>	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1	327 812,31 €

BUDGET PRIMITIF 2023

Vote des subventions communales aux associations 2023

Les membres du Conseil municipal votent à la majorité les subventions aux associations 2023 suivantes :

		POUR	ABSTENTION	CONTRE
Gymnastique volontaire	250 €	13	1 (Sylvie DUFLOT)	0
Comité d'Animation de Sagy	200 €	12	2 (Sylvie DUFLOT, Annick CRECY)	0
Tennis Club de Sagy	500 €	6	8 (Sylvie DUFLOT, Régis RICORDEAU, Aurore PIQUET, Jean-Philippe WORMS, Daniel DEVAUCHELLE, Clémence MARCHAND, Sophie DE SMEDT, Julien SAILLE)	0
Amicale des Anciens Combattants et Soldats de France de Sagy et environs	300 €	9	4 (Sylvie DUFLOT, Dominique PAPILLON, Daniel DEVAUCHELLE, Jean-Philippe WORMS)	0
Les Moissonneurs	200 €	11	2 (Sylvie DUFLOT, Annick CRECY)	0
La Gaule de Sagy	150 €	7	6 (Sylvie DUFLOT, Régis RICORDEAU, Aurore PIQUET, Jean-Philippe WORMS, Sophie De SMEDT, Alain BEZARD)	0
Le Petit Journal de Sagy	350 €	11	2 (Sylvie DUFLOT, Guy PARIS)	0
Marelle et Baskets	4 000 €	12	1 (Sylvie DUFLOT)	0
Marelle et Baskets (fête 24 juin)	500 €	12	1 (Sylvie DUFLOT)	0
Association des Parents Représentant les Ecoles de Sagy	250 €	12	1 (Sylvie DUFLOT)	0
Syndicat des propriétaires de Chasse	250 €	12	1 (Sylvie DUFLOT)	0
Rock'N Vexin	50 €	10	2 (Sylvie DUFLOT, Jean-Philippe WORMS)	1 (Dominique PAPILLON)
Amicale du Personnel Communal de Sagy	2400 €	12	1 (Sylvie DUFLOT)	0
Total	9 400 €			

D.S.
 BS J.P.W. D.P. AS
 RR AC
 3/3

Vote des taxes communales 2023

Après avoir pris connaissance des recettes fiscales inscrites à la proposition de budget primitif 2023 correspondent à l'état de notification reçu des services fiscaux, en ayant connaissance que les bases des valeurs locatives ont été réévaluées par les services fiscaux de 7,1% en 2023,

A TAUX CONSTANT PAR RAPPORT A 2022	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES 2022	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX DE 2022 en %	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2023	PRODUITS A TAUX CONSTANTS
TAXE FONCIERE (BATI)	1 365 017	29,10	1 465 000	426 315
TAXE FONCIERE (NON BÂTI)	55 617	42,82	59 400	25 435
TAXE D'HABITATION	108 447	12,78	116 147	14 844
			TOTAL	466 594

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux votés en 2022 à savoir :

Taxe foncière pour les propriétés bâties : 29,10 %

Taxe foncière pour les propriétés non-bâties : 42,82 %

Taxe d'habitation : 12,78 %

La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires

Présentation du budget primitif 2023

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023, le Conseil Municipal vote à la majorité (abstention de Sylvie DUFLOT qui a donné pouvoir à Julien SAILLE) le budget primitif 2023.

Programme d'enfouissement des réseaux rue des Prés au Village

Il est confirmé aux élus que des travaux de réfection des trottoirs vont être réalisés rue des Prés au Village, dans le prolongement de ceux qui ont été effectués pour la voie Verte qui relie le chemin du Tacot au hameau de Saillancourt.

Il paraît judicieux de profiter de cette opportunité pour réaliser un programme d'enfouissement sur la zone concernée, soit environ 150 mètres linéaires. Un chiffrage a été réalisé par le Syndicat d'Electricité et il s'élève à 60 000 € H.T. Compte-tenu de la prise en charge à 70% par le SIERC, le coût pour la commune de Sagy (30%) serait de 18 000 € environ, somme qui est inscrite au budget primitif 2023.

Il est rappelé aux élus qu'une autre opération d'enfouissement plus importante sera étudiée par la commission voies et réseaux aériens et souterrains en 2023 pour une réalisation des travaux en 2025.

Le Conseil municipal, à la majorité, (abstention de Sylvie DUFLOT qui a donné pouvoir à Julien SAILLE), décide de confirmer au SIERC (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Réseaux Câblés du Vexin) l'engagement de la commune de Sagy pour la réalisation des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 20h

Fait à Sagy, le 14 avril 2023

La secrétaire de séance,
Julien SAILLE



Le Maire,
Guy PARIS



Handwritten signatures of council members, including the Mayor Guy Paris and several other members.